

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du SAMEDI 21 Juillet 1792.

ESPAGNE.

Extrait d'une lettre de Madrid, du 2 juillet.

M. de Jenowiew, ministre de Russie, vient de recevoir de sa cour un congé qu'il sollicitoit, dit-on, depuis long-tems. Il se propose de voyager en Italie, & de prendre les bains de pise, pour rétablir sa santé. Le départ de ce ministre fait voir que l'impératrice de Russie n'a pas dans ce moment-ci des liaisons politiques fort importantes à cultiver avec le cabinet de Madrid, & on présume même qu'elle a été choquée de ce qu'il a poussé la complaisance pour le gouvernement françois jusqu'à admettre M. de Bourgoing, & à éloigner M. de la Vauguyon. Comme les intérêts de l'Espagne ne sont pas les mêmes que ceux de la Russie, il n'est pas étonnant qu'elle ne veuille pas suivre aveuglément le système des puissances liguées, & qu'elle se désire de la neutralité apparente de l'Angleterre. En attendant, elle cherche à mettre son armée au complet, non pas pour guerroyer, mais pour proportionner ses forces à la vaste étendue de ses domaines, & pour être en état d'intervenir dans la guerre qui va s'allumer, si son intérêt l'exigeoit.

M. de Bourgoing a demandé l'interposition des bons offices de sa majesté catholique auprès de sa majesté sicilienne, relativement à l'infraction des traités faite par une frégate napolitaine, en s'emparant de deux corsaires barbaresques sur les côtes de France. M. d'Aranda attend, dit-on, un mémoire par écrit sur ces réclamations, qu'il fera passer à la cour de Naples, sans l'appuyer cependant avec beaucoup de chaleur.

Quelque difficile qu'il soit de connoître l'opinion générale sur les affaires de France : à cause de leurs vicissitudes constantes, je ne manquerai pas de l'indiquer lorsque je pourrai le faire avec quelque certitude. Beaucoup de personnes sages de Madrid sont d'avis que si l'assemblée nationale donnoit à la France un gouvernement qui eût une assiette quelconque, & qu'on pût seulement comparer à celui qui a existé pendant peu de jours après l'acceptation de l'acte constitutionnel & avant la législature actuelle, l'Autriche & la Prusse consentiroient bientôt à faire la paix. C'est peut-être donner trop de latitude à la modération des despotes ; mais il est très-probable que dans ce cas l'Espagne se déclareroit en faveur de son allié, & qu'elle contribueroit efficacement au rétablissement de la paix.

Note des rédacteurs. Cette lettre, d'un correspondant bien informé, nous confirme dans l'opinion où nous sommes que les événemens du 20 juin pourront changer les dispositions de l'Espagne à notre égard. La manière dont les auteurs de ces troubles ont été jugés, salieront encore davantage. Il est prouvé aujourd'hui que les corps constitués, que l'assemblée nationale elle-même ne peuvent empêcher qu'ils ne se renouvellent & n'amenent le renversement de la constitution.

Les lettres de Madrid ne parlent point du rappel des Jésuites en Espagne, encore moins du rétablissement de cet ordre, dont l'organisation a servi de modèle à la société aristocratique des Jacobins.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre d'un émigré de Coblenz, du 12 juillet.

.... Demain nous serons tous à Bingen, & nous nous

rapprochons par conséquent de douze lieues de vos frontières : le couronnement de l'empereur a lieu décidément à Francfort samedi prochain. Il avoit été retardé de quelques jours à cause d'une légère indisposition que le roi de Hongrie avoit ressentie. Le nouvel empereur partira tout de suite pour se rendre, le 18 ou le 20 de ce mois au rendez-vous, où il doit trouver le roi de Prusse ; & où doit être arrêté le manifeste qui doit précéder en France l'entrée des troupes, ce qui aura lieu certainement avant le 5 août. Après cette entrevue, ou plutôt ce congrès, l'empereur ira dans les Pays-Bas se mettre à la tête de ses troupes, & le roi de Prusse avancera avec les siennes. Cette dernière armée est déjà si considérable, que dans cette ville il y a des particuliers qui logent jusqu'à trente soldats. On compte déjà trente mille hommes d'arrivés dans l'électorat de Trèves, & quarante mille sont attendus, ce qui portera cette armée à 70 mille hommes ; elle amènera 400 pièces d'artillerie, tant en canons qu'en mortiers & obusiers.

Celle de l'empereur sera au moins double de celle-là ; le landgrave fournit 18 mille hommes, ajoutez 25 à 30 mille François ; voilà, dit-il, des forces suffisantes pour donner la loi, sans être obligé de répandre le sang. Le prince de Nassau nous promet toujours 18 mille Russes, & 8 mille Suédois ; mais nous ne voyons pas trop que ces troupes soient encore débarquées en Allemagne. J'aime mieux croire que l'impératrice a consenti à solder, pour son contingent, les Hessois, que d'envoyer elle-même 18 mille hommes. Je ne vous parle point de la Savoie qui, dans le même tems, fera une diversion au midi de la France.

Le duc de Brunswick est infatigable ; il n'est pas grand, mais il est vigoureux ; il se attache avec lui les deux fils du roi de Prusse. Toute son armée sera décidément arrivée & campée le 2 août. Malgré les soins vigilans de la police qu'on a établie ici, il nous vient de tems en tems quelques propagandistes : tous les jours on en arrête quelqu'un. Avant-hier on en a surpris un qui tâchoit de corrompre les boulangers. Deux autres, accompagnés d'un jockey, couraient les villages pour exciter les paysans à tomber sur les François ; ils furent arrêtés. Ces messieurs parloient l'allemand comme le François. On les a logés, avec environ cent-cinquante autres de leur espece, dans la citadelle... Adieu, car le duc de Brunswick dit qu'il sera à Paris le 25 du mois d'août.

P. S. J'ouvre ma lettre pour vous dire que je viens de voir passer dans le moment les équipages du roi de Prusse, consistant en vingt charriots, & un grand nombre de beaux chevaux. On dit que le roi arrive demain, & qu'il va loger au château de l'électeur, à un petit quart de lieue d'ici. C'est le même château occupé si long-tems par les princes,

F R A N C E.

De Paris, le 21 juillet.

Le bruit général étoit bien que le roi se rendroit ce matin à l'assemblée nationale, pour lui faire part des vives inquié-

tudes que lui donnent les différens rapports qu'on lui fait de la situation de Paris. Le roi proposera de prendre des mesures vigoureuses pour prévenir les desseins des factieux, qui tendent à allumer la guerre civile.

Les ministres ne sont pas encore remplacés : on croit cependant que M. Poncet, maréchal-de-camp, aura la guerre, & M. du Bouchage la marine.

Depuis la réintégration du maire de Paris, tous les membres du directoire du département ont successivement donné leur démission.

Copie d'une note adressée à milord Grenville, par M. de Chauvelin, en date du 18 juin 1792.

Le soussigné ministre plénipotentiaire de sa majesté le roi des François, a fait parvenir à sa majesté la note officielle que lord Grenville lui a adressée le 24 mai dernier, de la part de sa majesté britannique, en réponse à celle qu'il avoit eu l'honneur de lui remettre le 15 du même mois, ainsi que la proclamation royale publiée en conséquence; il en a reçu l'ordre de présenter à sa majesté britannique le témoignage de la sensibilité du roi, aux dispositions amicales & aux sentimens d'humanité, de justice & de paix, si bien manifestés dans cette réponse.

Le roi des François en a recueilli avec soin toutes les expressions; il se plaint en conséquence de donner de nouveau au roi de la Grande-Bretagne l'assurance formelle que tout ce qui peut intéresser les droits de sa majesté britannique, continuera à être l'objet de son attention la plus particulière & la plus scrupuleuse.

Il s'empresse en même tems de lui déclarer, conformément au désir énoncé dans cette réponse, que les droits de tous les alliés de la Grande-Bretagne qui n'auront point provoqué la France par des démarches hostiles, seront par lui non moins religieusement respectés.

En faisant, ou plutôt en renouvelant cette déclaration, le roi des François joint de la double satisfaction d'exprimer le vœu d'un peuple aux yeux de qui toute guerre qui n'est point nécessaire par le soin d'une légitime défense, est essentiellement injuste, & de unir particulièrement aux dispositions de sa majesté britannique pour la tranquillité de l'Europe qui ne seroit jamais troublée, si la France & l'Angleterre s'unissoient pour la maintenir.

Mais cette déclaration du roi & les dispositions de sa majesté britannique l'autorisent à espérer qu'elle se portera aussi avec empressement à employer ses bons offices auprès de ces mêmes alliés, pour les détourner à accorder aux ennemis de la France, directement ou indirectement, aucune assistance, & pour leur inspirer, relativement à ses droits, c'est-à-dire à son indépendance, les égards que la France est prête à manifester en toute occasion, pour les droits de toutes les puissances qui demeureront envers elle dans les formes d'une stricte neutralité.

Le mouvement qui s'est donné le cabinet de Vienne auprès de diverses puissances, & principalement auprès des alliés de sa majesté britannique, pour les engager dans une querelle qui leur est étrangère, sont connus de toute l'Europe. Si l'en en croit même le bruit public, ses succès auprès de la cour de Berlin lui en préparent de nouveaux auprès des Provinces-Unies. Les menaces employées auprès de divers membres du corps germanique pour les faire sortir de cette sage neutralité que leur situation politique & leurs intérêts les plus chers leur prescrivent, les arrangemens pris avec divers souverains d'Italie pour les déterminer à agir hostilement contre la France, & enfin les intrigues qui viennent d'amener la Russie contre la constitution de Pologne, tout annonce de nouveaux indices d'une vaste conjuration contre les états libres, qui semble vouloir précipiter l'Europe dans une guerre universelle.

Les conséquences d'un tel complot, formé du concours de puissances si long-tems rivales, seront aisément senties par sa majesté britannique. L'équilibre de l'Europe, l'indépendance de divers états, la paix générale, tout ce qui dans tous les tems a fixé l'attention du gouvernement anglois, se trouve compromis & menacé.

Le roi des François présente ces graves & importantes considérations à la sollicitude & à l'amitié de sa majesté britannique. Vivement pénétré des marques d'intérêt & d'affection qu'il en a reçues, il l'invite à chercher dans sa sagesse, dans sa position & dans son influence, les moyens compatibles avec l'indépendance de la nation française, d'arrêter, tandis qu'il est tems encore, les progrès de cette ligue qui menace également la paix, la liberté, le bonheur de l'Europe, & de détourner sur-tout de toute accession à ce projet, ceux de ses alliés qu'on pourroit vouloir entraîner, ou que même on seroit parvenu à y entraîner déjà par la crainte, la séduction & les divers prétextes de la plus fautive comme de la plus odieuse politique.

(Signé) Le ministre plénipotentiaire de France, CHAUVELIN.

Copie de la note adressée par lord Grenville à M. Chauvelin, en réponse à la sienne du 18 juin 1792.

Le soussigné, secrétaire d'état du roi, a eu l'honneur de mettre sous les yeux de sa majesté la note que M. Chauvelin lui a adressée le 18 de juin.

Le roi reçoit toujours avec la même sensibilité, de la part de sa majesté très-chrétienne, les assurances de son amitié & de ses dispositions pour le maintien de cette heureuse harmonie qui subsiste entre les deux empires. Sa majesté ne refusera jamais de concourir à la conservation ou au rétablissement de la paix en Europe, par des moyens propres à produire cet effet, & compatibles avec sa dignité & avec les principes qui dirigent sa conduite. Mais les mêmes sentimens qui l'ont déterminé à ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, doivent également la porter à respecter les droits & l'indépendance des autres souverains, & sur-tout ceux de ses alliés; & sa majesté a cru que, dans les circonstances actuelles de la guerre déjà commencée, l'intervention de ses conseils ou de ses bons offices ne pourroit être utile, à moins que d'être désirée par toutes les parties intéressées.

Il ne reste donc au soussigné qu'à réitérer à M. Chauvelin l'assurance des vœux que sa majesté forme pour le retour de la tranquillité, de l'intérêt qu'elle prendra toujours du bonheur de sa majesté très-chrétienne, & du prix qu'elle attache à son amitié & à la confiance qu'elle lui a témoignée. (Signé) GRENVILLE.

Sur les prétendus indépendans de l'assemblée nationale.

Nous l'avons déjà dit, nos malheurs doivent sur-tout être imputés aux prétendus indépendans de l'assemblée, à ces hommes pusillanimes, qui, formant une majorité réelle, se laissent subjugués par quelques factieux. Ils se disent bien intentionnés & fideles à leur serment; & cependant ils votent avec des hommes qui ont professé le républicanisme, & dont la conduite prouve évidemment qu'ennemis de la constitution, ils ne songent qu'à la changer à la faveur d'une révolution nouvelle. Jusques à quand ces prétendus indépendans seront-ils sous une si honteuse dépendance? Jusques à quand souffriront-ils l'influence tyrannique des tribunes? Jusques à quand entendront-ils des pétitions séditieuses, & applaudiront-ils à des orateurs qui déchirent la constitution & provoquent la guerre civile? Comment ne rougissent-ils pas d'être traités comme un troupeau servile, par des intriguans aussi dépourvus de vertus que de talens? Comment ne rougissent-ils pas du mépris que leur témoignent ces chefs, qui, sûrs de leur empire, dédaignent souvent de les séduire par des sophismes, & de voiler leurs contradictions, leurs mensonges & leurs calomnies?

À la veille des plus grands dangers, au moment où une tentative inutile, pour exécuter les plus odieux complots, a soulevé contre les factieux tous les amis de la patrie, on espéroit qu'ils ne s'opposeroient point à une réunion nécessaire, & qu'ils se croiroient heureux qu'on oubliât que nos maux sont leur ouvrage, pour ne s'occuper que d'y apporter des remèdes : mais nos espérances sont trompées. Les discours des Vergniaux, des Condorcet & des Brissot, préparés avec un art perfide, & débités successivement à la tribune, prouvent que la faction n'a pas renoncé à ses horribles projets. Dans ces discours, qui sont de véritables manifestes de guerre civile, le triumvirat déclamateur s'efforce de faire croire que la France a été entraînée aux bords de l'abîme par le ministère actuel, & qu'elle ne peut être sauvée qu'en faisant le pouvoir exécutif. Mais qui peut oublier que ces mêmes hommes, & la faction dont ils sont l'organe, ont seuls provoqué la guerre avec toutes les puissances, & l'ont enfin déclarée à l'Autriche? Brissot traçant, il y a quelques mois, le tableau politique de l'Europe, insultoit tous les souverains, dont aucun, selon lui, n'étoit à craindre pour la France. Aujourd'hui il convient que la patrie est en danger; mais il oublie que c'est une suite des résolutions désastreuses, prises dans le tems que lui & ses collègues gouvernoient sous le nom des ministres. Aussi cet homme, qui crie sans cesse

qu'il faut décréter d'accusation les agens du pouvoir exécutif, ne reproche rien à M. Dumouriez, quoique celui-ci ait fait renvoyer les créatures Roland, Clavière & Servan. Il fait un crime à M. Chambonas de n'avoir pas fait part à l'assemblée des dispositions hostiles de la Prusse, dont personne ne peut douter depuis plus de deux mois; & il n'accuse pas M. Dumouriez d'avoir oublié qu'en déclarant la guerre à l'Autriche, on auroit aussi à combattre la Prusse, son alliée, & le corps germanique. Il fait un crime à M. Lajard de n'avoir pas donné au général Luckner des forces suffisantes pour se soutenir dans les Pays-Bas, quoique personne n'ignore qu'on n'a pu rassembler un plus grand nombre de troupes; & il ne se plaist pas de M. Dumouriez, qui n'a pas voulu qu'on entrât dans les électors, parce qu'il répondoit de leur neutralité, & qui a dégarni la Lorraine & la Champagne, pour envoyer l'armée du centre, dépourvue de tout, périr sous Namur. Il accuse le général la Fayette de ne pas vouloir profiter des dispositions où sont les habitans des Pays-Bas de se mettre en insurrection; & il oublie que M. Dumouriez lui-même est convenu qu'il ne falloit compter que sur nos propres forces.

Tel est le plus fameux de ces déclamateurs qui, par leur audace & leurs intrigues, ont usurpé de l'influence sur le corps législatif. Condorcet, en contradiction avec lui-même sur tous les principes qu'il soutient aujourd'hui, ne rend pas plus excusable la docilité servile des prétendus indépendans. Il regarde la révolution comme une expérience, & il oublie que le peuple l'a chargée de maintenir la constitution & non d'essayer un nouveau système. L'influence des députés de Bordeaux n'est pas moins scandaleuse. Ils ont la présomption de croire qu'ils peuvent conduire des événemens supérieurs, peut-être, aux forces des plus grands hommes. Mais toute leur science législative consiste dans un langage facile, & toute leur politique dans une immoralité manifeste. Ce sont eux qui ont fait décréter l'abominable amnistie d'Avignon, & qui proposent aujourd'hui à l'assemblée de casser le département de Paris, afin que la honte des événemens du 20 juin retombe toute entière sur le corps législatif. Comment les prétendus indépendans, qui se laissent égarer par de pareils guides, pourront-ils se justifier? En vain diront-ils qu'ils les ont cru patriotes, & que leurs opinions ont été applaudies. On leur répondra que la constitution devoit seule être leur guide, & que les applaudissemens & les cris des tribunes n'étoient pas l'expression du vœu du peuple. En vain ils parleront des dangers dont les factieux les ont entourés; le peuple leur répondra: « Vous étiez investis de toute la force publique nécessaire pour vous faire respecter. Si vous n'osiez remplir vos devoirs, vous deviez céder votre poste à des hommes dignes d'être les représentans d'un peuple libre. Vous vous disiez indépendans, & vous n'étiez que les instrumens serviles des factieux. Vous deviez, vous pouviez sauver la patrie, & sa ruine est votre ouvrage. Nous étions libres, & vous nous avez jetés de nouveau dans la servitude! Il ne fut jamais des hommes plus coupables que vous, &c. »

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Aubert-Dubayet.)

Décret contre les conjurés de Jalès. (du 19 juillet.)

L'assemblée nationale a décrété d'accusation les sieurs Conway, général en chef; Portalis, officier du génie; Roux de Saint-Victor; le chevalier de Melon; Bodely; Allier, procureur de Chambonas, président du comité de Jalès; Perrochon, directeur-général de l'armée; Pierre Seran, négociant de Montpellier; Lamoureux, de Sommieres; Messre; Lambertie, membre du comité central; Chabalier, fils aîné, de

Vellefort; Pelet, de Gravieres; Charles, prêtre; Daygallier, officier municipal de Saint-Prés; Graffane, capitaine; Platon, commandant des gardes nationales de Valon; Souchon, prêtre; Gregut, prêtre; Pegraidier, maire de Pompignan, député de la frontière des Cévennes; Solier, prêtre de Colognac, député de la coalition de Montpellier; Julien, prêtre de Sénéchas, diocèse d'Uzès; Dombut, colonel des gardes nationales de Gravieres; Allier, député de la confédération de Jalès; Brisfia, chevalier de la couronne; Folcher, capitaine au canton de Vaux; Bourouele, chirurgien-major de l'armée; Roux de Ste-Croix, officier aux chasseurs de Rouffillon; Montfort, officier aux chasseurs de Rouffillon; Guibal, lieutenant du comité central de Jalès; Lazuter, médecin de Montpellier; Bonnard, prêtre ci-devant de St-Sauveur de Cruzieres; Firmin; Ducros, maire de Berrias; Valat, maire; Laroche, Mazoyer, député de Barjac; Roman, commandant de garde nationale de St-André; Roman, lieutenant; Coste, député de Joyeuse; Boisson, *idem*; Plans, *idem*; Salet, *idem*; Salauze; Verac; J. Ginoux; V. Ginoux; Degras, commandant de St-Sauveur; la demoiselle Delbos Perrochon; Leblond; Pagès; l'abbé Bérigues; Robert, prêtre de Malous; Theron, commandant la garde nationale de Vaud; la Bastide, capitaine de la légion; d'Alegre d'Alzon, commandant la légion d'Alegre; Piérat, capitaine de la légion de la Garde; Parcot.

Du jeudi 19 juillet. Séance du soir.

Enfin l'assemblée a porté ses regards sur les manœuvres de ceux qui cherchent à la circonvenir, pour l'entraîner à des projets sinistres. Sur la proposition de M. Tarbé, elle a décrété que le comité d'inspection feroit demain un rapport sur les moyens d'éloigner du lieu de ses séances les personnes qui se permettent d'insulter les députés, & tous ceux que les affaires publiques appellent dans les comités.

M. Dufaillant étoit décoré de la croix de Saint-Louis. M. Rouyer a demandé que cette décoration militaire fût accordée au vétéran qui a arrêté ce chef de rebelles.... M. Serf s'est récrié contre le scandale avec lequel on prodiguoit la croix de Saint-Louis... L'assemblée a décrété que le pouvoir exécutif lui feroit passer la liste des personnes qui depuis 1789 ont obtenu la décoration militaire. A cette liste le ministre de la guerre joindra un aperçu des motifs qui ont déterminé le pouvoir exécutif à accorder ce signe honorable aux militaires qui en sont décorés.

On a repris la discussion sur l'organisation des compagnies franches. L'assemblée a laissé au ministre de la guerre le choix de la couleur pour les habits d'uniforme.

Les dénonciations sont venues ensuite à l'ordre du jour. Quelques citoyens d'Orléans sont venus dénoncer les prisonniers de la haute-cour, pour avoir converti leurs maisons de détentions en lieux de délices; ils donnent des repas somptueux, des concerts, des bals recherchés, ils reçoivent de jolies femmes; enfin, à entendre les dénonciateurs, on croiroit que tous les plaisirs ont été décrétés d'accusation, & qu'ils sont dans les prisons de la haute-cour....

Le célèbre Paul-Jone vient de mourir dans cette capitale. L'assemblée a décrété qu'une députation prise dans son sein assisteroit à ses funérailles....

Quelques pétitionnaires étoient venus dénoncer à la barre l'arrestation des sieurs Paris & Boulen... Le comité de législation a fait un rapport sur cette dénonciation; mais comme les pièces sont entre les mains des jurés, le rapporteur a pensé que l'assemblée devoit respecter la séparation des pouvoirs; il a fait quelques réflexions très-sages sur la liberté de la presse, qui n'est pas la liberté de prêcher la meurtre & la révolte....

La dénonciation a été renvoyée au comité des décrets. Quelques citoyens, pétitionnaires de leur métier, appartenans à la section des Lombards, sont venus dénoncer le général la Fayette, M. Bertrand, M. Montmorin, le département de Paris, les juges de paix, les états-majors, le pouvoir exécutif, &c., &c., &c. Dites un mot, législateurs, s'écrioient-ils, & nous sommes sur les bords du Rhin, & nous ferons flotter l'étendard de la liberté sur les trônes des despotes. . . . L'assemblée l'a prononcé, ce mot; elle a décrété la levée de plus de 100 mille hommes, & à coup sûr, ceux qui le demandent avec tant d'empressement, ne voleront pas sur les bords du Rhin. Chaque jour on vient faire de semblables protestations, & les registres d'inscription ne sont pas remplis. . . . Les pétitionnaires ne ressembloient-ils pas un peu à nos héros du théâtre, qu'on ne voit plus lorsqu'on a joué la pièce, & lorsque la toile est baissée. . . .

Des fédérés de la ville de Beaune sont venus se plaindre du château des Tuileries, qui n'est pas encore renversé. Ils ont parlé au nom de leurs commettans, ainsi voilà une seconde représentation nationale. L'assemblée a ordonné l'impression de la pétition des citoyens de Beaune & des citoyens de la section des Lombards. . . Un individu que personne ne connoît, est venu dénoncer le maréchal Luckner, dont la loyauté est reconnue de tout le monde. Il a demandé que l'assemblée s'emparât du pouvoir exécutif. . . Le président ne lui a fait aucune réponse. . .

Séance du vendredi 20 juillet.

Avant de reprendre la discussion sur la pétition de M. la Fayette, l'assemblée a entendu un nouveau rapport de la commission des douze sur les délibérations prises par quelques corps armés. M. Lacuée, rapporteur, a proposé de charger le pouvoir exécutif de rendre compte sous huit jours des peines de discipline infligées aux chefs de ces corps par le général d'armée, & de rappeler le général lui-même à ses devoirs, s'il avoit négligé de punir une infraction à la loi.

M. Guadet a rappelé les principaux traits de la conversation que le maréchal Luckner a tenue à la commission des douze. Le vieux général donne des espérances pour le succès de nos armes; il a donné de grands éloges aux soldats de son armée, & sur-tout aux volontaires nationaux, qui sont tous déterminés à vaincre ou à mourir. — L'assemblée a ordonné l'impression du rapport de M. Guadet, & l'envoi aux départemens & à l'armée. M. Jaucourt en demandoit le renvoi à M. Luckner lui-même.

M. François de Neuchâteau a ouvert la discussion par une motion d'ordre; il a proposé à l'assemblée de charger son président d'écrire au général la Fayette qu'elle oublioit la faute qu'il avoit commise, en faveur des services importants qu'il avoit rendus à la liberté. Ce projet dans lequel les ennemis de M. la Fayette sont obligés de rendre hommage à ses vertus civiles, a été repoussé par ceux qui vouloient le condamner, & plus encore par ceux qui vouloient l'absoudre.

M. Delaunay s'est mis le premier sur les rangs, pour combattre le général la Fayette. Il a parlé long-tems contre l'intrigue, contre le système défensif, contre les mouvemens des armées, &c. &c. : il a reproché au général la Fayette d'a-

voir quitté son poste & d'avoir fait une pétition inconstitutionnelle. Sous ce double rapport, M. Delaunay n'a pas hésité d'invoquer le décret d'accusation.

M. Delaunay, dans un parallèle du général la Fayette avec le général van der Meerfch, s'est permis les suppositions les plus injurieuses & les plus fausses contre l'un & l'autre de ces généraux. Van der Meerfch, fidèle ami de la liberté, a été sacrifié par un congrès qui avoit déjà perdu la liberté belge; il a été la victime de l'Autriche, & de ses efforts pour opérer le salut de la patrie; il avoit quelques points de ressemblance avec la Fayette, & c'est avec raison que MM. Girardin, Daverhoul, le Montey, se sont réunis pour veager le patriotisme calomnié.

L'assemblée nationale de France ne peut pas ressembler au congrès belge; elle ne pouvoit pas consacrer les calomnies entassées contre la Fayette & van der Meerfch. Malgré l'éloquence physique & naturelle de M. Laeroix, qui a parlé long-tems pour obtenir l'impression du discours, & un ajournement indirect de la question, l'assemblée a passé à l'ordre du jour, & elle a entendu M. Limouzin, qui lui a fait la justification la plus complète du général la Fayette. . . .

La discussion a été ajournée à la séance de demain.

Païement des six premiers mois 1792. Lettre A.

Cours des Changes étrangers, à 60 jours de date.

| | | | |
|----------------|------------|-----------------------|-------------|
| Amsterdam..... | 33. | Cadix..... | 24 l. 5 s. |
| Hambourg..... | 310. | Gènes..... | 158. à 56. |
| Londres..... | 17 7/8. | Livourne..... | 170. à 168. |
| Madrid..... | 25 à 26 l. | Lyon, p. de Pâques... | 1 3/4 p. |

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 20 Juillet 1792.

| | |
|--|------------------------------|
| A l'our des Ides de 1500 l..... | 2180. 72 1/2 |
| Portion de 1600 livres..... | |
| Idem de 312 liv. 10 sous..... | |
| Idem, de 100 liv..... | |
| Exp. de 175 millions, d'c. 1784..... | pair. 1/3. b. pair. |
| Emprunt de 80 millions, avec bulletin..... | |
| Idem, sans bulletin..... | 1/2 p. |
| Idem, se ti en viager..... | 1 1/2 b. |
| A l'our des Ides..... | 945. 44. 43. 42. 41. 40. |
| Caisse d'Escompte..... | 1750. 40. 35. 30. 25. 20. |
| Demi-Caisse..... | 1965. 56. 55. 53. |
| Empr. de 80 millions, d'c. 1780..... | 6 1/2. 3/4 p. |
| Assur. contre les Inc..... | 424. 25. 23. 22. 21. |
| Idem, à vic..... | 478. 75. 74. 73. 72. 70. 71. |

CONTRATS.

| | |
|--|------------------|
| Premiere classe, à 5 pour 100..... | 92 1/2 |
| Secunde classe, à 5 pour 100 suj. au 15°..... | 86 1/2. 3/4. 87. |
| Troisième classe, à 5 pour 100 suj. au 10°..... | 82. |
| 4° Classe, à 5 pour 100 suj. au 10° & 2 f. p. liv..... | 81. |

Prix de l'argent, du 20 juillet.

Pour avoir 100 l. en argent, il en coûte 160 l. en assignats.
Un louis en or coûte 40 liv. 10 s. en assignats.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n°. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés franc de port les souscriptions, lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 12 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.